



Autoroutes du Sud de la France DRE RAA

DELEGUES DU PERSONNEL

Questions posées préalablement à la séance par la **CGT** pour la réunion prévue.

Le mardi 06 Juin 2017

Questions 1

Missions patrouilleurs

Les élus CGT veulent plus de détails sur les missions patrouilleurs. En effet, depuis plusieurs mois, il semblerait que leurs missions ne se résument plus à grand-chose : lorsqu' ils interviennent sur un évènement, tout est fait au plus vite pour les suppléer soit par le renfort, soit par des OA que l'on détourne de leurs missions. Ajoutons à cela l'augmentation du nombre d'intervention des OAL.

Les élus CGT demandent à la direction si les futures statiques de cette organisation vont être mises sur la table des négociations pour amenuiser une fois de plus le service sécurité ?

Question 2

Equipements fourgons

Comme promis par la direction, les fourgons neufs sont arrivés dans les districts. Cependant, beaucoup d'aménagements restent encore à faire à l'intérieur de ces véhicules (pose de la radio, matériels de sécurité). Les élus s'étonnent même sur le fait qu'il faille remplacer la banquette passager par un siège pour les fourgons destinés à la patrouille !!!

Cette transformation coûte environ 5000 euros puisque l'achat du siège s'additionne au prix de l'option de la banquette lors de l'achat du véhicule.

Les élus CGT souhaiteraient une explication sur les raisons de ces dépenses jugées inutiles ?

Question 3

CSE

Avec les premières chaleurs, les CSE émettent des odeurs nauséabondes quand ils sont pleins et cela malgré leur ramassage.

Les élus CGT demandent à la direction pourquoi n'y a-t-il plus de sacs poubelles dans les chaussettes de collectes des déchets des CSE afin d'éliminer les jus et les odeurs ?

Question 4

Portails

Depuis plusieurs années les portails automatiques du centre d'entretien de COMMUNAY sont toujours défectueux. On a beau faire appel à la maintenance, les réparations ne durent jamais. Malgré « l'état d'urgence », les portails sont toujours ouverts et chacun à tour de rôle. Ces vieux portails n'en peuvent plus et mériteraient d'être changés, voire même d'être déplacés.

Les élus CGT demandent à la direction ce qu'elle compte faire pour que ces portails fonctionnent correctement et durablement dans le temps ?

Question 5

Publication de postes

Quand un ouvrier veut chercher les postes à pourvoir, celui-ci n'arrive pas à accéder à la liste complète de ces postes, par intranet ou par les publications à l'affichage.

Les élus CGT demandent à la direction de veiller à ce qu'il soit très facile et aisé d'obtenir la liste des postes à pourvoir sans avoir besoin de faire appel à une tierce personne pour cela.

Les élus CGT demande pourquoi il est si compliqué de pouvoir trouver cette liste ?

Question 6

Salle de Télé-opération

Un salarié en arrêt maladie a été prolongé le jeudi 25 Mai. Avec le manque d'effectifs, il n'y avait plus de personnel pour travailler le dimanche 28 Mai.

Suite à cette nouvelle organisation, l'encadrement a demandé au télé-exploitant de prendre les appels s'il y avait un débordement de plus de 3 minutes.

Les élus CGT veulent savoir si les dispo étaient tous en poste sur la DRE RAA et DRE CA ?

Les élus CGT veulent savoir si l'encadrement a contacté des volontaires ?

Les élus CGT veulent savoir quelle est la priorité dans le poste de télé-exploitant, prendre les appels ou faire la surveillance ?

Question 7

L'autoroute est à vous

Les élus CGT demandent à la direction le coût de la journée « l'autoroute est à vous » qui s'est déroulée sur une section de l'A89 en 2016 ?

Question 8

Salle de Télé-opération

Les élus CGT demandent à la direction s'il est possible que les télé-exploitants puissent savoir en temps réel le nombre d'opérateurs qui sont logués ?

Question 9

Remplacement

Les élus CGT demandent à la direction dans quelle mesure l'encadrement d'un centre d'entretien peut-il imposer arbitrairement à 2 OR (ni d'astreinte, ni volontaire) des postes en patrouille le week-end, moins de 24h à l'avance ?

Ceux-ci peuvent-ils refuser ces postes malgré tout ?

Si oui, quelle convention l'autorise ?

Si non, quelle convention les oblige à effectuer le poste ?

Et si ces postes sont tout de même effectués, comment doivent-ils être rémunérés ?